



Vol à l'etalage (récidive?)

Par **melchizedec**, le **14/03/2009** à **21:05**

Bonjour,

Aujourd'hui, j'ai volé dans un magasin, le montant était inférieur à 50 euros, j'ai signé un papier après que les vigiles m'aient emmené dans leur poste, penaud, j'ai payé la marchandise et je suis reparti.

Seulement, il y a deux ans de cela, je me suis fait aussi prendre dans ce même magasin, sans intention de voler cette fois puisque j'avais fait mes courses et oublié un article de 50 centimes dans le sac de courses. Pas de bol, le vigile était en face et là, papatra, malgré le fait que j'avais à côté de cela plus de 40 euros de courses, j'étais paniqué et ils m'ont fait signer un constat et j'ai évidemment payé l'article.

Bref, aujourd'hui, alors que je faisais mes achats de la semaine, j'ai vraiment volé et manque de pot, je me suis fait attrapé, comme quoi, je ne suis pas fait pour cela. La question est donc, qu'est-ce que je risque, une convocation, un rappel à l'ordre, une amende?

Cela peut-il être considéré comme de la récidive, vu qu'il y a eu deux actes et deux constats?

Dans les deux cas, j'étais déjà majeur.

p.s : j'assume mon acte, c'est à dire les remords qui vont avec et la peur de la sanction, j'ai lu nombre de sujet sur le net mais mes connaissances juridiques maigres m'empêchent de tout comprendre.

Si je ne me trompe pas, je suis, malgré le fait qu'il n'y a pas eu de poursuite du procureur dans le premier cas, en état de récidive, exact? A savoir, si cette fois-ci, le procureur engage des poursuites, cela ne se soldera pas par un simple rappel à l'ordre au mieux? Mes lectures

concernant les peines planchers me terrorisent...si quelqu'un pouvait prendre la peine de m'informer, même si la vérité est dure à entendre, je lui en serai gré.

Par **Jurigaby**, le **15/03/2009** à **14:37**

Bonjour monsieur,

[citation]Si je ne me trompe pas, je suis, malgré le fait qu'il n'y a pas eu de poursuite du procureur dans le premier cas, en état de récidive, exact?[/citation]

Non, il n'y a pas récidive pour la simple et bonne raison que vous n'avez pas été condamné pour la première infraction au moment où vous avez commis la deuxième.

Donc, ne vous inquiétez pas sur ce point là.

[citation]

A savoir, si cette fois-ci, le procureur engage des poursuites, cela ne se soldera pas par un simple rappel à l'ordre au mieux? Mes lectures concernant les peines planchers me terrorisent...[/citation]

Les déclarations politiques sont très dures mais la réalité est plus humaine heureusement.. Je doute sincèrement que votre affaire dépasse un simple rappel à la loi.

Par **melchizedec**, le **15/03/2009** à **14:51**

Je vous remercie pour la célérité de votre réponse.

Par **Sebe74**, le **04/08/2009** à **08:33**

Bonjour, ma question consiste à savoir quelles sont les conséquences pour un 2e vol à l'étalage ?? lors de mon premier vol à l'étalage ma conséquence à seulement été de payé une amende. Alors j'aimerais savoir que risque t'il de m'arriver ?? est-ce que mon acte est récidive ? quelle est la pire conséquence et la moins pire que je peut avoir ? qu'est-ce que la peine plancher et prison avec sursis ? merci de prendre le temps de me répondre. Je suis vraiment angoissé a l'idée de ce qui peut m'arriver alors j'aimerais savoir quest-ce qui m'attent.

Merci de votre réponse et de votre temps.

Par **Sebe74**, le **04/08/2009** à **08:41**

melchizedec

que t'est t'il arriver ?? :S

Par **melchizedec**, le **04/08/2009** à **13:53**

Et bien, après les remords et la peur, je sais que je ne recommencerais plus, pour les problèmes que cela engendre et pour ce que tu y gagnes.

Au final , je n'ai rien reçu et rien eu...

Si tu lis la réponse que j'ai moi-même eu de la part de l'administrateur, tu devrais être rassuré...je ne peux que te conseiller de ne pas recommencer car même si tu ne reçois rien, les faits s'accumulent et à un moment ou un autre, tu pourrais commencer à avoir des soucis avec la justice.

cordialement ;)

Par **Sebe74**, le **04/08/2009** à **19:53**

Ok merci =) sa me rassure mais qu'a tu eu ?? est tu aller en cours ?? a tu eu seulement un rappel a la loi ?? que disais la lettre ??

Par **stephanie67**, le **26/02/2016** à **13:27**

Bonjour à tous et à toutes,

Je ne sais pas si vous allez répondre à ma demande car effectivement , j'ai dérobée des Cd et des livres dans un magasin :(et une pièce de viande 4 mois avant ..

Je suis sans emploi et en cours d'inscription , au fond de solidarité .

Pas joli joli, je suis d'accord avec vous ,mais si je peux me permettre,je vous sollicite pour répondre à un question qui peut m'aider .

Je me suis fais arrêtée Mercredi 24février 2016 à 18h , on m'a emmené au commissariat et après 10mn , on m'a dit de chercher un bus pour rentrer car ils n'ont pas le temps de s'occuper de moi. Avant de sortir,j'ai laissé mon passeport et signé ,que je me présente le jeudi 25février 2016 à 10h pile. Je suis venue, mais on m'a dit non, toujours pas possible de prendre mon audition, autre Rdv , lundi 29février 2016 à 9h .

Je précise que j'ai réglé de suite le magasin du dit préjudice, devant les policiers et avant même qu'ils m'emmenent.

Récidive ou pas ?

Quelle est la peine que j'encours ?

Dans l'attente, je vous remercie de vos réponses .

Mstéphanie.